

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
20 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du douze octobre deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Virginie ÉLION – Maire d'Aigurande
- Monsieur Yves CRON – Maire de Poulaines
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Michel BOUGAULT – Conseiller municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Châtillon-sur-Indre
- Madame Annick FOURRÉ – Adjointe au Maire d'Ardentes
- Madame Ghislaine VERKEN – Adjointe au Maire de Buzançais
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Annick BROSSIER – Présidente de la Communauté de Communes d'Écueillé-Valençay
- Madame Florence PETIPEZ – Conseillère communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT - Maire de Le Poinçonnet
- Madame Brigitte VOITIER – Maire de Saint-Maur
- Monsieur Gilles LHERPINIÈRE – Maire de Le Blanc
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Laure BODIN

Délibération CA-2026-_43
Séance du 20 octobre 2026

OBJET : ÉTABLISSEMENT DU COUT LAURÉAT DU CONCOURS DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – SESSION 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-34 à L.452-48,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'inter région Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL » en vigueur,

Vu l'arrêté n°AG-04-2025 du 16 janvier 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours interne, externe et 3^e concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°AG-05-2026 du 30 janvier 2026 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe et 3^e concours pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Considérant qu'il convient de définir le coût lauréat du concours afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès de la coordination régionale qui assure la prise en charge globale des frais liés à l'organisation des concours et examens professionnels de catégorie B,

Vu le coût total du concours retracé dans le tableau ci-joint,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – CONSTATE le coût total du concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe - session 2025 qui s'établit à 70 873,30 €.

ARTICLE 2 – DEFINIT à 1181 € le coût par lauréat du concours d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2025.

ARTICLE 3 – AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes auprès de la coordination régionale.

Le Président,



Xavier ELBAZ

CENTRE DE GESTION DE L'INDRE
Fiche de gestion des concours et examens professionnels

Concours Rédacteur principal 2^{ème} classe
session 2025

BILAN FINANCIER DEFINITIF

CHARGES AFFERENTES A L'OPERATION	IMPUTABLES AU CONCOURS
FRAIS DE PUBLICITE DU CONCOURS	0,00
	0,00
LOCATION DE SALLES ET DE MOBILIER	3 865,12
Salle	3 865,12
Mobilier	0,00
VISITES MEDICALES	75,00
Honoraires visites médicales (candidat en situation de handicap)	75,00
REMUNERATIONS DIVERSES	55 559,23
Préparation des épreuves écrites	1 166,67
Préparation des épreuves pratiques	0,00
Surveillance des épreuves écrites	1 580,04
Prestations Collectivités ou Etablissements d'enseignement (CCI de l'Indre)	
Vacations correcteurs épreuves écrites	3 143,58
Vacations correcteurs épreuves pratiques	
Vacations correcteurs pour épreuves facultatives	
Vacations épreuves orales	4 728,15
Vacations membres du jury (réunions)	920,70
Rémunération des agents chargés du suivi des dossiers	25 698,90
Rémunération autres agents	18 321,19
FRAIS DE TRANSPORT-REPAS-HEBERGEMENT	1 681,28
Organisation des épreuves	418,10
Réunions du jury	522,24
Surveillance des épreuves	740,94
FOURNITURES - AFFRANCHISSEMENT	468,69
Confection des dossiers d'inscription	
Correspondance (convocations, résultats...), sujets, copies, brouillon...	347,50
Frais d'affranchissement	121,19
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	61 649,32

FRAIS INDIRECTS	
Compte 60,61 et 62 (résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année de l'examen)	40 567,02
Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes	1 315,00
Coût unitaire des frais indirects (total des frais indirects/nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes)	30,85
Coût réel des frais indirects (coût unitaire des frais indirects*nombre total de candidats inscrits)	9 223,98
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	9 223,98

COÛT TOTAL DU CONCOURS	70 873,30
-------------------------------	------------------

Nombre total de lauréats	60
COUT LAUREAT A LA CLOTURE DES EPREUVES:	1181,00

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le 23/10/2026

ID : 036-283600138-20261020-CA_2026_43-DE



Châteauroux, le 20 octobre 2026

Le Président,

Xavier ELBAZ